

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 5 (1917)

**Heft:** 51

  

**Artikel:** Celles qui travaillent : les femmes dans les professions commerciales

**Autor:** E.Gd.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-252666>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

sait immatriculer à la faculté de médecine de l'Université de Zurich. Elle a été la première femme suisse qui ait étudié la médecine et probablement aussi la première qui l'ait exercée sur le continent. Si elle ne prit point une part directe au mouvement féministe, c'est qu'elle savait fort bien la portée de son action et l'importance de son rôle de pionnière. L'énergie qu'elle avait dû déployer pour vaincre le préjugé si ancré qui aurait pu la détourner d'une vocation ardemment désirée, elle l'a consacrée plus tard pendant près de quarante ans aux devoirs grandissants que lui imposait une nombreuse clientèle de femmes et d'enfants. Sa compétence et son autorité reconnues avaient étendu sa réputation bien au delà de nos frontières. Lorsque la Société d'Utilité publique des Femmes suisses mit sur pied son école de gardes-malades avec hôpital, M<sup>me</sup> Heim s'associa à cette belle œuvre en créant une pouponnière modèle et en se chargeant de l'enseignement des soins aux nouveaux-nés. Quelques années auparavant, la même société avait publié une brochure sur le même sujet, où elle avait mis à la portée de toutes les mères ses expériences dans ce domaine. Ses dernières forces furent employées à la fondation d'une « maison des enfants », destinée à abriter les petits déshérités pour lesquels elle s'était si longtemps dépensée sans compter. De combien de drames douloureux cette femme de grand cœur n'a-t-elle pas été le témoin et la confidente, combien de peines secrètes n'a-t-elle pas soulagées par sa sympathie, ses conseils et ses soins ! A nombre de ses sœurs son exemple a frayé le chemin d'une vie utilement remplie.

Epouse et mère dévouée, excellente ménagère, M<sup>me</sup> Heim-Vöglin a été la preuve vivante que la femme peut mettre ses capacités au service de la communauté sans renoncer à sa mission dans la famille.  
C. H.

\* \* \*

Nous avons annoncé en son temps la mort de M<sup>me</sup> Pégard, membre du Conseil national des Femmes françaises. Nous publions aujourd'hui, sur sa carrière, les détails suivants que nous empruntons au *Temps* :

M<sup>me</sup> Pégard, fille du grand verrier lorrain, avait assisté à l'investissement de Metz, en 1870, où son attitude lui avait valu la médaille de guerre. Mais son œuvre fut surtout de portée sociale : ouvrir aux femmes de nouvelles carrières, grouper et syndiquer les travailleuses d'ateliers et d'usine, etc. C'est à elle que l'on doit, en 1896, l'entrée des femmes à l'École des Beaux-Arts ; elle encore qui, en 1900, fit campagne avec M. René Viviani pour qu'il fût accordé à la femme avocat l'accès du barreau et le droit de plaider ; elle enfin, qui, par de nombreuses conférences et d'incessantes démarches auprès des pouvoirs publics, obtint plusieurs améliorations au sort légal de la femme. En 1899, elle fut chargée par le gouvernement français d'organiser à Pétersbourg l'Exposition franco-russe, tâche peu banale pour une femme, et dont elle s'acquitta de manière à mériter la croix de la Légion d'Honneur.

\* \* \*

La direction de police de Stockholm a créé un département pour femmes et enfants, dont la direction est confiée à des femmes. Il s'agit surtout de s'occuper des prisonniers et des enfants trouvés.

*(Die Frau der Gegenwart.)*

L'Eglise anglicane a autorisé les femmes à prêcher dans toutes les églises d'Angleterre, à condition de ne s'adresser qu'à des auditoires exclusivement féminins, et de ne monter ni en chaire, ni sur les degrés de l'autel.  
*(Die Frau der Gegenwart.)*

## Celles qui travaillent <sup>1</sup>

### III. Les Femmes dans les professions commerciales.

Ce ne sont pas les professions commerciales, nous l'avons vu, qui occupent absolument le plus grand nombre de femmes en Suisse, puisque 115.830 seulement s'y livrent, au lieu de 332.139 qu'emploie l'agriculture et de 250.896 l'industrie. Mais ce sont elles alors qui emploient le plus grand nombre de

<sup>1</sup> Voir le *Mouvement Féministe* du 10 octobre 1916.

femmes relativement au nombre total du personnel occupé : le 53,1 % contre le 43 % dans l'agriculture et le 24 % dans l'industrie. C'est cette forte prépondérance de l'élément féminin qui nous amène donc à étudier ici en second lieu cette catégorie de professions.

Et tout d'abord, qu'entendez-vous, me dira-t-on, par « femmes occupées ? » Ne comprenez-vous sous cette rubrique que les demoiselles de magasin, les petites dactylographes de bureaux, les sommelières des hôtels, et laissez-vous à l'écart les patronnes, les chefs d'entreprises, qui sont souvent les têtes de lignes de grandes maisons de commerce ? Que non pas, bien que ces dernières soient malheureusement la faible minorité. Car voici la répartition de cette centaine de mille femmes d'après leur situation sociale.

Femmes chefs d'entreprise .....	16 610
Femmes membres de la famille du chef .....	47 985
Femmes directrices, gérantes .....	1 630
Femmes voyageurs de commerce, etc. ....	6 577
Femmes employées techniques .....	1 664
Femmes apprenties .....	939
Personnel féminin employé proprement dit .....	40 425

Un simple coup d'œil jeté sur ce tableau prouve que les deux catégories où les femmes figurent en plus grand nombre sont : a) les membres de la famille du chef, et nous ne pouvons que répéter à ce sujet ce que nous avons dit en matière de professions agricoles sur les salaires problématiques, sur l'indépendance économique et morale plus que douteuse de ces situations ; b) les employées proprement dites. Les gérantes, les employées techniques, les voyageuses de commerce sont en effet en minorité ; et les femmes chefs d'entreprises ne représentent guère que le septième de l'élément féminin commercialement occupé. Pourquoi toujours la femme aux postes moins rétribués, aux fonctions subalternes ? Infériorité de mérite, capacités insuffisantes ? Nous ne saurions l'admettre d'une manière générale ? Niveau trop bas de la préparation professionnelle ? Ceci pourrait être une raison. On aura remarqué en effet le petit nombre d'apprenties de commerce <sup>1</sup> : 939, pas même la 115<sup>e</sup> partie du personnel féminin total, et l'on comprendra l'urgence de développer là où elles existent, de créer là où elles ne fonctionnent pas encore, des écoles commerciales pour jeunes filles, malgré la résistance des milieux intéressés à éviter la concurrence féminine. Mais cette explication ne saurait être la seule, et nous en trouvons une autre, plus générale, dans le défaut d'organisation des femmes, dans leur facilité à se contenter de ce qu'on leur offre, dans leur incompréhension de la lutte pour la vie en un mot. L'éducation syndicale et économique doit marcher de pair pour elles avec l'éducation professionnelle.

Et chose curieuse et intéressante, nous arrivons à la même constatation exactement, si nous cherchons maintenant dans

<sup>1</sup> La question des apprentissages mériterait d'ailleurs une étude à elle seule, à laquelle nous ne pouvons pas nous livrer ici, faute de place, d'autant plus que le Bureau fédéral de statistique n'a malheureusement pas classé suivant le sexe les différentes catégories d'apprentis. Mais il faut noter, car ceci est capital, que le 51 % des apprentis des deux sexes, soit 2859 sur 5594, n'a pas de contrat d'apprentissages, proportion plus forte que dans l'industrie. C'est surtout dans l'industrie hôtelière (56 %), dans les magasins de blanc (85 %), les commerces de tissus (57 %), les bazars (64 %), que se remarque cette absence de contrat d'apprentissage — précisément dans les commerces où l'élément féminin est en majorité ! Géographiquement, les contrats d'apprentissage se trouvent, en ce qui concerne la Suisse romande, surtout dans les cantons de Neuchâtel et de Vaud, tandis que le canton de Genève accuse la désolante proportion de 63 apprentis sur 100 sans contrat, Valais de 42, et Fribourg de 31 ! Pourquoi ? Tout simplement parce qu'il n'existe pas là (à Genève en tout cas) l'obligation de l'examen de fin d'apprentissage, et qu'un beaucoup trop grand nombre de jeunes gens des deux sexes passent entre les mailles du filet de l'instruction professionnelle. Le fait a été relevé dans la dernière session du Grand Conseil par la Commission du budget.

quelles professions commerciales on trouve un personnel féminin plus nombreux que le personnel masculin. La statistique établira que c'est d'abord dans les magasins de vente à crédit, dont chacun devine sans peine la moralité et le taux des salaires (73 %), les bazars (68 %), les hôtels et pensions (68 % également), les magasins de blanc (63 %), les commerces de produits alimentaires (56 %), de tabacs et cigares (55 %), de tissus et confections (55 %). En revanche, les femmes sont peu nombreuses dans les banques (5 %), les bureaux d'assurances, les agences diverses (de 10 à 15 %) <sup>1</sup>. Pourquoi encore? On ne peut alléguer ici ce que l'on va si souvent répétant, que ces métiers sont trop pénibles physiquement pour une femme, si l'on compare les fonctions de caissier ou de commis de bureau à celles de femmes de chambre d'hôtel ou de vendeuse dans un grand bazar! Il y a décidément beaucoup à faire pour relever la situation de la femme dans le commerce, soit dans les professions en général, soit dans chaque profession en particulier. Et dire que les demoiselles de magasin, les employées de bureau se considèrent souvent comme l'aristocratie des travailleuses féminines!

<sup>1</sup> Nous donnons ici ces tableaux de la répartition des femmes dans quelques-uns des commerces dont il a été question:

<i>Magasins à crédit</i> (1288 femmes, 473 hommes.)	
Femmes chefs d'exploitation .....	2
Femmes membres de la famille du chef .....	27
Directrices, gérantes .....	8
Personnel technique féminin .....	6
Personnel féminin d'administration .....	869
Apprenties .....	125
Employées proprement dites (vendeuses, etc.) .....	251
<i>Hôtels, pensions et restaurants</i> (69.538 femmes, 32.216 hommes.)	
Femmes chefs d'exploitation .....	6.481
Femmes membres de la famille du chef .....	27.019
Directrices, gérantes .....	373
Personnel féminin d'administration .....	414
Personnel technique féminin .....	1.468
Apprenties .....	254
Employées proprement dites .....	33.529
<i>Commerces de produits alimentaires</i> (22.154 femmes, 16.848 hommes.)	
Femmes chefs d'exploitation .....	5.185
Femmes membres de la famille du chef .....	12.620
Directrices, gérantes .....	865
Personnel féminin d'administration .....	1.119
Personnel technique féminin .....	37
Apprenties .....	46
Employées proprement dites .....	2.282
<i>Commerces de tissus et confections</i> (9928 femmes, 8018 hommes.)	
Femmes chefs d'exploitation .....	2.464
Femmes membres de la famille du chef .....	3.187
Directrices, gérantes .....	107
Personnel féminin d'administration .....	1.709
Personnel technique féminin .....	80
Apprenties .....	381
Employées proprement dites .....	2.000
<i>Agences diverses</i> (722 femmes.)	
Femmes chefs d'exploitation .....	145
Femmes membres de la famille du chef .....	147
Directrices, gérantes .....	11
Personnel féminin d'administration .....	207
Personnel technique féminin .....	9
Apprenties .....	12
Employées proprement dites .....	136
<i>Banques</i> (345 femmes.)	
Femmes chefs d'exploitation .....	7
Femmes membres de la famille du chef .....	13
Directrices, gérantes .....	6
Personnel féminin d'administration .....	285
Personnel technique féminin .....	1
Apprenties .....	2
Employées proprement dites .....	31

Les classifications du Bureau fédéral sont évidemment un peu trop rigides pour marquer du premier coup la différence entre le personnel d'administration, le personnel technique, et les employées proprement dites. Il nous paraît, toutefois, que sous la seconde rubrique sont classées les femmes, peu nombreuses d'ailleurs, chargées des achats dans les différents commerces, des retouches dans les magasins de confections, de la comptabilité dans les banques, les agen-

\* \* \*

Mais le but de ces études n'est pas seulement, on le sait, d'évaluer la part de la femme dans la vie économique de notre pays: nous désirons en même temps nous rendre compte des conditions de vie, de salaires, etc., de ces travailleuses. Pour les femmes dans l'agriculture, cela était fort difficile, le Bureau fédéral de statistique n'ayant pas fait porter ses enquêtes sur ce point, et aucun autre document n'existant pour nous renseigner. Pour les femmes travaillant dans les professions commerciales, il en est heureusement autrement, et nous pouvons signaler en particulier, à côté d'un grand nombre d'enquêtes partielles et locales, celles qu'a faites l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses, en vue de la future loi fédérale sur les arts et métiers. Deux volumes ont paru: le premier <sup>1</sup> qui comprend seulement les résultats pour le canton de Zurich, le second <sup>2</sup> qui s'étend sur toute la Suisse. C'est au premier que nous ferons les plus larges emprunts, puisque d'ailleurs c'est dans le canton de Zurich que le personnel féminin commercial est plus nombreux qu'ailleurs en Suisse (15.077), exception faite de celui de Berne (17.999). Mais si l'on ne tient compte que de la ville même Zurich vient en tête, avec 8120 femmes dans le commerce, (contre 10.418 hommes), puis Genève, avec 5715 femmes (9.000 hommes) et Bâle, 4.768 femmes (7437 hommes).

L'enquête de l'Alliance portait sur six points précis: 1° l'apprentissage, 2° la durée du travail, 3° les salaires, 4° les délais de congé, 5° le budget (nourriture et logement), 6° les régle-ments de de travail. 163 employées de commerce seulement y ont répondu, ce qui est minime en regard du chiffre total des travailleuses et sur lesquelles 77 ont déclaré avoir fait un apprentissage. La durée du travail pour les demoiselles de magasin oscille entre 9 h. et 15 h., soit de 10 h. 1/2 à 12 h. 1/2 pour la grande majorité. On cite même un cas d'une vendeuse qui était tenue à son poste de 5 h. 3/4 du matin à 2 h. de l'après-midi et de 3 h. 1/4 de nouveau à 8 ou 9 heures du soir, 10 h. le samedi! Où trouver le temps, pas même de travailler à son propre développement, d'apprendre une langue étrangère, la comptabilité, d'entendre une conférence, mais simplement de faire son ménage, de raccomoder et d'entretenir ses vêtements? Il est vrai que les demoiselles de magasin, les employées de bureau surtout, sont moins atteintes que les ouvrières de certaines professions par le chômage, et qu'une certaine régularité peut s'établir dans l'organisation de leur travail, mais l'enquête mentionne cependant que 23 des vendeuses questionnées travaillent plus de 13 heures par jour en morte-saison, tandis que 41, près du double, accusent ce chiffre en pleine saison. En ce qui concerne les heures supplémentaires, plus du tiers des employées de magasin et de bureau ont répondu affirmativement, et un tiers également des demoiselles de magasin ne peut quitter son travail qu'après 8 heures du soir.

Si au moins les salaires étaient suffisants! Mais le plus grand

ces, etc.; sous la première, les dactylographes, employée de bureau, et, sous la troisième, les vendeuses proprement dites, demoiselles de magasin, etc. Dans les hôtels et restaurants, le personnel technique s'occuperait de la cuisine, de la lingerie, de l'économat, le personnel d'administration du travail de bureau (correspondance et comptes), les employées proprement dites seraient les sommelières, filles de salle, femmes de chambre, etc. Ceci dit, et ne pouvant pousser plus loin cette étude, nous en mettons du moins les éléments en main, de nos lecteurs, qui pourront se livrer eux-mêmes à d'intéressantes comparaisons.

<sup>1</sup> *Die Arbeitsverhältnisse zürcherischer Lädentöchter und Arbeiterinnen*, bearbeitet von D<sup>r</sup> F. Buomberger. Zurich, Kommissionsverlag von Albert Müller, 1914. Une brochure.

<sup>2</sup> *Gewerbliche Frauenarbeit in der Schweiz*, bearbeitet von D<sup>r</sup> Ferdinand Buomberger, 1 vol. Francke, éditeur, Berne 1916.



nombre des vendeuses de magasin ayant répondu à l'enquête touchait — il est vrai que c'était immédiatement avant la guerre et que la vie n'atteignait pas le coût exorbitant d'aujourd'hui, mais les traitements n'ont certainement pas augmenté dans les mêmes proportions — entre 80 et 120 fr. par mois. Onze sur 135 touchaient plus de 150 fr., et en revanche 6 seulement, sur le même chiffre total, moins de 50 fr. Chez les employées de bureau, près du tiers ne touchaient que de 80 à 100 fr. Et cependant alors que la moyenne des ouvrières et employées enquêtées ne gagnait que 95 fr. par mois, la moyenne pour ces deux catégories de professions était respectivement de 99 et de 110 fr. Ce serait assurément l'aristocratie des travailleuses, si il ne fallait dans ces métiers plus de toilette, d'élégance, de tenue que l'on n'en demande à une repasseuse ou à une couturière... et tout cela se paye !

Pour Genève, la seconde ville comme importance numérique du personnel commercial féminin, nous disposons, grâce aux enquêtes du syndicat des employés de magasin et à une circulaire émanant du Département du Commerce et de l'Industrie, de renseignements précis et plus récents. Des tableaux ont en effet été établis concernant les salaires et les conditions de travail d'abord avant la guerre, puis au moment de la grande panique qui a amené un grand nombre de maisons à diminuer de manière totalement injustifiée les traitements de leur personnel, et enfin actuellement, après la campagne pour le rétablissement des anciens salaires (automne 1916). D'après ces tableaux, dans les magasins de détail comme dans les maisons de gros, les appointements de début — d'avant la guerre, et que la circulaire envisage comme rétablis — sont de 30 à 50 fr. par mois, pour s'élever ensuite, pour le plus grand nombre des vendeuses de 60 à 80 fr. Le salaire maximum est de 100 fr. Quelques vendeuses, après de longues années de service, et avec des qualités spéciales (connaissance des langues, etc.) atteignent toutefois 125, 140 et 150 fr. ; plus rares encore sont les appointements de quelques caissières ou chefs de rayons de 175 à 200 fr. De fait, dans une des plus grandes maisons de commerce, genre « grand magasin » parisien, nous ne relevons qu'un salaire de 150 fr. et deux de 145, contre un grand nombre de 110, 100, 90 fr. et au-dessous : 80, 75 et même 65. La moyenne, dans cette maison-là, est de 102 fr., plus élevée par conséquent que la moyenne indiquée soit par l'enquête zurichoise, soit par la circulaire du Département genevois. Mais, là aussi, il faut se rendre compte qu'au renchérissement des denrées alimentaires est venu s'ajouter celui des objets de toilette, étoffes, chaussures, et que l'obligation d'une mise soignée, souvent même coquette, parfois encore uniforme (une maison de Genève justement imposait brusquement à ses employées la toilette noire de rigueur, au grand préjudice de celles qui ne possédaient que des vêtements de couleur) pèse lourdement sur ces modiques budgets.

Dans les magasins genevois, le temps de travail est de 9 h.  $\frac{1}{2}$  à 10 h. par jour, d'après le Département, de 10 h. à 10 h.  $\frac{1}{2}$  dans les grands magasins, de 12 h. dans les petits, d'après le syndicat. Il est moindre dans les bureaux, banques, etc. : 9 h.  $\frac{1}{2}$  à 10 h. dans les premiers, 8 h. dans les secondes. Peut-être les femmes bénéficient-elles ici de ce qu'elles sont en minorité et de ce que les conditions de travail ont été faites pour des hommes ! Mais les appointements sont encore plus bas que dans les magasins, et ceci est dû pour une bonne part à l'encombrement de la profession : une paye mensuelle de 35 à 45 fr. est fréquente et l'on considère comme une bonne moyenne courante 50 à 60 fr. par mois (75 à 90 fr. dans les banques). Le salaire maximum dans les bureaux est de 100 fr. et de 110 fr. dans les

banques ; 120 à 150 fr. sont exceptionnels. Que peut faire une femme, une jeune fille avec 60 fr. par mois, 2 fr. par jour, au taux actuel de la vie, si elle n'a pas quelqu'un pour l'aider, une famille chez qui loger ? La réponse, hélas ! n'est que trop claire. Et il n'est pas sans utilité de constater que, dans les mêmes professions, les employés masculins débutent avec 80 ou 100 fr., touchent couramment 125 à 150 fr., et plus tard, selon leur expérience et les services rendus, de 200 à 300 fr. Qu'ils ne fassent pas exactement le même travail que leurs collègues féminines, c'est possible ; qu'ils y arrivent mieux préparés, c'est encore possible ; mais y a-t-il pourtant une différence si capitale entre la tâche d'un commis débutant et celle d'une employée pour justifier une différence de traitement de la moitié ?...

Nous devons nous arrêter ici en ce qui concerne les professions commerciales, recommandant à ceux de nos lecteurs qui voudraient poursuivre cette étude dans les différentes villes suisses le troisième volume des Statistiques fédérales et le second volume publié par l'Alliance. Mais nous voudrions signaler qu'il est encore une catégorie de travailleuses rangées par les statistiques fédérales parmi les employées de commerce, et sur les salaires, les conditions de travail desquelles nous manquons totalement de renseignements, bien qu'elles constituent un groupe de plusieurs milliers : ce sont les employées d'hôtel. Aucune enquête à notre connaissance n'existe qui les concerne ; et pourtant combien il serait nécessaire que nous en sachions plus sur leur compte que par les quelques bribes de conversation recueillies au cours d'un séjour ou d'un voyage ! Combien long paraît leur temps de travail, de 5 h.  $\frac{1}{2}$  du matin, jusqu'à minuit parfois ; combien infimes leurs salaires (15 fr. par mois, avons-nous entendu articuler dans un grand hôtel du Valais), et combien souvent problématiques et humiliants les pourboires sur lesquels elles comptent pour augmenter leur gain ! Il est évident que, comme on nous l'écrivait, la profession d'hôtelier jouit d'une certaine immunité dans notre pays, dans les régions de montagnes surtout, où le propriétaire de l'hôtel est le grand personnage de la région, syndic ou président de commune, propriétaire, marchand en gros, initiateur d'une industrie nouvelle ; il est évident aussi que les conditions sociales de ses employées, souvent jeunes femmes ou jeunes filles des environs, qui, bien qu'appartenant à des familles aisées, ne craignent pas de s'exténuer pendant quelques semaines pour gagner un petit pécule, pour arrondir leur dot, sont bien différentes de celles des autres travailleuses permanentes de l'industrie ou du commerce... Mais cela ne nous semble pas une raison suffisante pour ne pas envisager sérieusement la situation de plus de 60.000 femmes, et ne pas chercher à porter remède aux abus dont elles souffrent certainement. Une de nos grandes associations nationales, ou à leur défaut, des sociétés locales ou cantonales, ne voudraient-elles pas envisager cette très belle tâche ?

E. GD.

## NOTRE BIBLIOTHÈQUE

HÉLÈNE NAVILLE: *Ernest Naville, sa vie et sa pensée*. Tome II (1859-1909). Genève, Georg, 1917.

Voici un livre écrit par une femme, et qui ne manquera pas d'intéresser à ce titre, en même temps que par son objet, les lecteurs du *Mouvement Féministe*. M<sup>l</sup><sup>le</sup> Naville vient de nous donner la deuxième et dernière partie de l'ouvrage qu'elle a consacré pieusement à la mémoire de son grand-père. On y trouvera retracées les cinquante dernières années de la vie du philosophe, — cette belle et grande vie, dont le premier volume avait décrit l'essor, et qui se présente maintenant à nous dans son apogée, dominant les vicissitudes humaines, et répandant autour d'elle l'harmonie et la sérénité. Nous voyons se